

Communiqué de presse

Relèvement du seuil de revente à perte prévu dans la Loi EGalim :

6 EUROS DE PLUS PAR FRANÇAIS PAR AN POUR QUE LES PRODUITS ALIMENTAIRES SOIENT VENDUS A LEUR JUSTE VALEUR !

Paris, le 31/01/2019 - Demain entre en vigueur un dispositif majeur de la loi Agriculture et Alimentation : le relèvement du seuil de revente à perte de 10%. Ce dispositif, attendu par l'ensemble de la filière depuis les Etats généraux de l'alimentation, fait aujourd'hui l'objet d'une vaste entreprise d'instrumentalisation.

Il est important de rappeler les faits : la hausse des prix sur certains produits ciblés et aujourd'hui vendus à prix plancher **ne va pas conduire à une augmentation du prix de tous les produits alimentaires, et donc du panier moyen.**

Seuls 4% des produits alimentaires achetés par les Français seront concernés, pour un impact imperceptible : seulement 50 centimes par mois et par Français, selon l'estimation des pouvoirs publics. Et l'alimentaire ne représente que 10% du budget des Français.

Comment ce relèvement de 10% du seuil de revente à perte va permettre que tous les acteurs de la filière puissent vivre correctement de leur travail ?

Le mécanisme est simple pour ceux qui veulent le comprendre !

Hier les distributeurs se livraient à une course au prix bas infernale sur certains produits de grandes marques **qu'ils vendaient à perte.** Pour compenser, les distributeurs appliquaient de très fortes marges sur d'autres, comme les produits agricoles (fruits, légumes, etc.) ou issus de PME locales. Le relèvement du seuil de revente à perte de 10% **permettra demain que tous les produits soient enfin vendus à leur juste valeur, pour que chacun puisse vivre de son travail, pour permettre de rémunérer les producteurs de façon juste, en leur permettant de couvrir leurs coûts de production et redonner des marges d'investissement.**

Bien évidemment pour que cela fonctionne **tout le monde doit jouer le jeu, respecter la loi** pour stopper la guerre des prix, stopper cette braderie permanente sur les produits alimentaires. Les entreprises de l'alimentation se sont déjà engagées à répercuter la hausse du prix payé vers les producteurs agricoles. Les acteurs de la grande distribution ont maintenant tous les éléments en mains pour inverser les pratiques et sortir de la guerre des prix.

*« Cette loi, le gouvernement, les agriculteurs, les entreprises et la majorité des distributeurs y croient. Je suis convaincu que les français sont prêts payer 50 centimes de plus par mois pour sauver l'agriculture et les entreprises de l'alimentation, et pour que les produits alimentaires soient enfin payés à leur juste valeur. « L'enfumage » décrié par certains, c'est faire croire qu'ils se battent pour le pouvoir d'achat des consommateurs alors qu'ils ne se soucient en fait que de gagner des parts de marché sur leurs concurrents. « L'enfumage », c'est faire croire que l'on peut vendre les produits alimentaires à prix coûtant sans mettre en péril les producteurs et les entreprises alimentaires, qui font la diversité de notre alimentation ! Les actions valent beaucoup plus que les paroles et que les publicités mensongères. La semaine prochaine, tous les acteurs de la filière seront réunis par les pouvoirs publics afin de faire un premier point sur les négociations commerciales qui se déroulent en ce moment. Nous verrons bien si l'esprit des Etats généraux est toujours vivant » **déclare Richard Girardot, Président de l'ANIA.***

Fierté, Responsabilité, Ambition

Communiqué de presse

L'Association Nationale des Industries Alimentaires (ANIA) rassemble 39 syndicats métiers et 17 associations régionales, représentatives des 17 647 entreprises alimentaires de France. L'agroalimentaire est le premier secteur économique français avec un chiffre d'affaires de 180 milliards d'euros et le premier employeur industriel avec 429 079 salariés. L'ANIA est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics, des administrations et des médias sur les sujets liés à l'alimentation.

Fierté, Responsabilité, Ambition